



CHOISISSEZ UN ASSUREUR
QUI PARTAGE VOTRE PASSION

EQUI #GENERALI

Partenaire de la Fédération Française d'Équitation, spécialiste des risques équinés, Equi#Generali vous apporte une expertise reconnue dans le monde de l'équitation depuis plus de 30 ans.

- Vous avez la **ligne directe** de votre interlocuteur, un spécialiste des risques équinés, toujours disponible pour vous informer et vous conseiller.
- Vous bénéficiez, grâce à lui, de la **solidité financière** et des solutions innovantes du Groupe Generali, un des principaux assureurs mondiaux.

EQUI#GENERALI ASSURE :



- **650 000** cavaliers licenciés,
- **4 000** établissements,
- **37 000** propriétaires.

POUR EN SAVOIR PLUS OU POUR SOUSCRIRE, CONTACTEZ



- Stéphanie Cadet : 02 31 06 28 99
- Clémentine Lemoine : 02 31 06 15 57
- mortalite@agence.generali.fr
- equi.generali.fr

 **GENERALI**

EQUI#GENERALI
25 quai de la Londe - BP 3032 - 14017 Caen cedex 2
RCS Caen 751 099 078 - Code APE 6622Z - N° ORIAS 18 004 613

Document non-contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions particulières et générales du contrat. La souscription d'un contrat demeure soumise à nos règles d'acceptation des risques.

DVI11A - Avril 2019 - Photos : Getty Images - La Fabrique

EQUI #GENERALI

**NOUS ASSURONS
VOTRE ÉQUIDÉ
AVEC EXPERTISE
ET PASSION**



VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE PROTÉGEZ-VOUS EFFICACEMENT

Quand vous êtes propriétaire, la responsabilité civile propriétaire d'équidé (RCPE) est indispensable lorsque votre équidé est sous votre garde et que vous n'êtes pas en action d'équitation.

VOTRE RESPONSABILITÉ



Elle vous garantit contre les conséquences financières si votre équidé cause des dommages à autrui :

- jusqu'à 10 millions d'euros pour un dommage corporel ;
- jusqu'à 5 millions d'euros pour un dommage matériel ou immatériel.



Elle vous assure une défense pénale et recours :

- jusqu'à 35 000 €.

ASSURANCE DOMMAGES



S'il y a collision entre votre équidé et un véhicule appartenant à un tiers identifié :

- les **frais de soin** sont remboursés ;
- un **capital** est versé en cas de décès de l'animal. Montant maximum frais et/ou capital : **3 000 €**.



Vous bénéficiez d'une **assistance 24 h/24** en cas de panne ou d'accident du véhicule transportant votre animal.

- Son **acheminement** vers le centre équestre agréé Europ Assistance le plus proche et son hébergement pour une nuit seront organisés et pris en charge en France métropolitaine.

PRIME ANNUELLE



- **32 €** pour le premier équidé et **22 €** par équidé supplémentaire (maximum 8 sur la licence).

SOYEZ INDEMNISÉ EN CAS DE DÉCÈS OU DE VOL DE VOTRE ÉQUIDÉ



ASSURANCE MORTALITÉ

- Elle couvre tout équidé de 1 à 20 ans, utilisé exclusivement pour des loisirs ou des disciplines reconnues par la FFE.
- Vous percevez un **capital** en cas de décès de votre équidé suite à un **accident**, une **maladie** ou son **abattage** décidé par un vétérinaire pour cause humanitaire.
- Les **frais d'équarrissage** ou d'incinération sont pris en charge **jusqu'à 1 000 €** sous déduction d'une franchise de 50 € si l'opération est confiée à un établissement agréé.



ASSURANCE VOL

- Vous êtes également indemnisé en cas de vol constaté et déclaré de votre équidé.



EXTENSION FRAIS VÉTÉRINAIRES

- Avec cette option, les **honoraires du vétérinaire**, les **médicaments**, les **analyses**, les **radiographies** suite à un accident ou une maladie vous sont **remboursés**.



INDEMNISATIONS ET PRIMES

Leurs montants dépendent de la valeur maximum assurée du équidé.

- De 2 500 € à 10 000 € d'indemnisation pour une prime allant de 86 € à 275 € par an.
- Jusqu'à 50 000 € d'indemnisation pour une prime de 1 109 € par an.



OPTION FRAIS VÉTÉRINAIRES

Pour un équidé valant jusqu'à 10 000 € :

- plafond de **2 250 € par sinistre et/ou par année d'assurance** (porté à 4 500 € pour une intervention chirurgicale) avec déduction d'une franchise de 175 € par événement.

Pour un équidé valant de 11 000 € à 50 000 € :

- plafond de **3 000 € par sinistre et/ou par année d'assurance** (porté à 6 000 € pour une intervention chirurgicale) avec déduction d'une franchise de 15% des dommages avec un minimum de 200 € et maximum 400 € par événement.

EQUI#GENERALI ASSURE AUSSI VOTRE SPHÈRE PERSONNELLE ET FAMILIALE

Habitation /Automobile

- Pour protéger au mieux vos biens : votre résidence principale et secondaire, vos véhicules personnels...

Santé

- Pour que toute votre famille (vous, votre conjoint, vos enfants) bénéficie de **remboursements** selon vos besoins : 6 formules au choix.
- Pour accéder aux soins **sans avance de frais** ou avec un remboursement dans les 48 heures dans 95 % des cas.
- Pour profiter d'une **assistance 24 h/24 et 7 j/7**.

Prévoyance

- Pour **protéger votre famille** en maintenant votre niveau de vie en cas d'arrêt de travail long ou d'invalidité.

Epargne

- Pour réaliser vos projets (faire un **achat immobilier**, financer les **études des enfants...**) et assurer vos emprunts.

Retraite

- Pour épargner dans un cadre fiscal avantageux en vue d'**augmenter vos revenus** quand vous serez en retraite.

